



Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux

**COMMUNIQUÉ DE L'AOSPBS  
AUX DÉPUTÉS PROVINCIAUX DE L'ONTARIO  
Novembre 2001**

***Chèr(e) député(e) provincial(e) ontarien(ne):***

Dans le cadre des efforts continus de l'AOSPBS visant à vous communiquer les questions importantes aux yeux de ses agences membres, nous avons préparé pour la session parlementaire d'automne le présent communiqué résumant des questions d'actualité dans le domaine des services au développement. Les agences membres de l'AOSPBS offrent des services aux citoyens handicapés intellectuellement de votre circonscription. Nous avons apprécié les commentaires positifs reçus des députés provinciaux au sujet des numéros précédents du communiqué (octobre 2000, avril 2001 et juin 2001) et sommes prêts à poursuivre nos discussions avec les députés provinciaux et avec le Ministère de la santé et des services communautaires au sujet de ces questions.

**Annonces concernant le budget de l'Ontario**

Les 197 millions \$ répartis sur cinq ans annoncés récemment sont essentiels au maintien de la visibilité du secteur des services au développement, et nous vous demandons de bien vouloir agir de façon à ce que cet engagement soit respecté. Les agences membres de l'AOSPBS ont remercié l'Honorable John Baird, Ministre des Services sociaux et communautaires, ainsi que le Ministre des Finances Jim Flaherty d'avoir reconnu publiquement que le gouvernement est responsable de s'assurer que les membres vulnérables de notre société reçoivent de l'aide et pour avoir affirmé que le soin aux personnes vulnérables est l'une des priorités du gouvernement actuel. Le récent exposé budgétaire a correctement identifié les défis auxquels font face plusieurs parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle et nous voyons dans cette annonce une reconnaissance de l'importance de valoriser les services offerts.

**Équité salariale**

Les agences locales continuent de faire face à l'impératif juridique d'effectuer chaque année des ajustements en vue de l'équité salariale sans pour autant recevoir de fonds spécifiques du MSSC pour faire face à cette dépense. Cela signifie que certaines agences continuent d'accumuler des dettes non-provisionnées qu'elles sont incapables de rembourser. Les subventions de revitalisation récentes du MSSC n'ont pas été accordées dans ce but bien qu'il semble que les agences auront la possibilité d'utiliser les fonds ainsi obtenus pour faire face à cette obligation. Cependant, malgré cette injection de fonds, plus de 30 agences de l'ensemble de la province continuent de faire face à des impératifs juridiques d'équité salariale impayés.

En Ontario, deux actions judiciaires concernant cette question sont présentement en cours. Quatre agences ontariennes du secteur des services au développement ont porté leurs injonctions d'équité salariale en appel et le Tribunal de l'équité salariale a récemment prévu une audience sur cette question pour mai 2002. La seconde action judiciaire prend la forme d'une sommation de la Charte par quatre femmes et cinq syndicats qui affirment que le gouvernement encourage la discrimination sexuelle basée sur le salaire en négligeant de financer les ajustements en cours visant l'équité salariale des travailleurs des milieux de travail à prédominance féminine qui emploient la méthode par indicateurs pour identifier les écarts salariaux discriminatoires qui les séparent des catégories d'emplois à prédominance masculine. L'AOSPBS espère que la question de savoir qui est responsable du financement de ces impératifs juridiques sera résolue grâce à ces poursuites.

**Coûts cachés de la Loi sur les normes d'emploi**

Les modifications à la Loi sur les normes d'emploi approuvées récemment entraîneront des pressions financières supplémentaires pour les agences du secteur des services au développement. L'élimination du nombre minimal de jours travaillés en vue de la rémunération lors de jours fériés fera augmenter les coûts de dotation en personnel des agences de votre circonscription. Les augmentations varient d'une agence à l'autre et vont de quelques milliers de dollars à plus de 100 000\$. Puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation correspondante des subventions, les agences chercheront une fois de plus à diminuer leurs dépenses, ce qui aura un impact négatif sur l'offre de services et la qualité des soins.

Nous espérons que ce bref résumé vous sera utile alors que vous reprenez votre poste au sein du parlement et recommencez à débattre des questions sociales qui touchent les Ontariens. Nous vous encourageons à obtenir plus d'information en consultant le site Web de l'AOSPBS: [www.oasionline.ca](http://www.oasionline.ca).

Bien à vous,  
Sue Dolan, présidente